

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN
ŒUVRE DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
DES ECOLES PUBLIQUES – COATREVEN
Séance du 10 février 2026**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-252201314-20260210-202602003-DE

Date de convocation : le 5 février 2026

Membres : En exercice : 8 Présents : 6 Votants : 8

Le dix février deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric PLET, Président.

Etaient présents : , Frédéric PLET, Franky DEMEERSSEMAN, Nassera KEATS, Nathalie BOUVERET, Thibaut LE GOFF, Salvatore TANDA.

Etaient absents : Bernard GAUTIER, Jean-Louis PRAT

Pouvoir : Bernard GAUTIER donne pouvoir à Frédéric PLET, Jean-Louis PRAT donne pouvoir à Nathalie BOUVERET,

Secrétaire de séance : Nathalie BOUVERET

N° 2026-02-003

OBJET : SUBVENTIONS CANTINE ANNEE 2026

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter les subventions suivantes pour la cantine :

<i>COMMUNE</i>	<i>NB D'ENFANTS</i>	<i>MONTANT EN EURO PAR ENFANT</i>	<i>TOTAL</i>
CAMLEZ	38	110	4 180,00
COATREVEN	23	110	2 530,00
KERMARIA-SULARD	43	110	4 730,00
TOTAL	104	110	11 440,00

Nombre d'enfants par école au 1er septembre 2025

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote les subventions énoncées ci-dessus.

Ces subventions seront inscrites au budget à l'article 657 341

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

Syndicat Intercommunal
pour la mise en oeuvre
du regroupement pédagogique
des écoles publiques
COATREVEN 22450